

Déclinaison des mesures sanitaires pour le sport à partir du 30 juin 2021

	19 mai 2021	9 juin 2021	30 juin 2021
CATÉGORIES	Couvre-feu à 21h	Fin du couvre feu (à partir du 20 juin)	Fin du couvre-feu
PUBLICS PRIORITAIRES			
<ul style="list-style-type: none"> • Mineurs Scolaire & périscolaire, Sport extrascolaire, associatif, encadré • Sportifs de haut niveau et professionnels • Personnes à handicap reconnu MDPH avec encadrement • Prescription médicale d'activité physique adaptée (APA) • Formation professionnelle et universitaire 	<p style="text-align: center;">Autorisé</p> <ul style="list-style-type: none"> - En extérieur et en intérieur - Pratique avec contact autorisée dans le respect des protocoles 	<p style="text-align: center;">Autorisé</p> <ul style="list-style-type: none"> - En extérieur et en intérieur - Pratique avec contact autorisée dans le respect des protocoles 	<p style="text-align: center;">Autorisé</p> <ul style="list-style-type: none"> - En extérieur et en intérieur - Pratique avec contact autorisée dans le respect des protocoles
	<p style="text-align: center;">Autorisé</p> <ul style="list-style-type: none"> - En extérieur et en intérieur - Pratique avec contact autorisée dans le respect des protocoles - Vestiaires ouverts 	<p style="text-align: center;">Autorisé</p> <ul style="list-style-type: none"> - En extérieur et en intérieur - Pratique avec contact autorisée dans le respect des protocoles - Vestiaires ouverts 	<p style="text-align: center;">Autorisé</p> <ul style="list-style-type: none"> - En extérieur et en intérieur - Pratique avec contact autorisée dans le respect des protocoles - Vestiaires ouverts
MAJEURS			
<ul style="list-style-type: none"> • Pratique individuelle • Pratique encadrée 	<p style="text-align: center;">Autorisé</p> <ul style="list-style-type: none"> - En extérieur uniquement - Pratique sans contact uniquement - Rassemblement 10 personnes maximum 	<p style="text-align: center;">Autorisé</p> <ul style="list-style-type: none"> - En extérieur pratique avec contact autorisée - En intérieur pratique sans contact uniquement - Rassemblement 10 personnes maximum 	<p style="text-align: center;">Autorisé</p> <ul style="list-style-type: none"> - En extérieur et en intérieur - Pratique avec contact autorisée dans le respect des protocoles - Plus de limitation de rassemblement mais respect de la distanciation
	<p style="text-align: center;">Autorisé</p> <ul style="list-style-type: none"> - En extérieur uniquement - Pratique sans contact uniquement - 10 personnes maximum sur la voie publique - Pas de limitation de participants dans les équipements pour une pratique encadrée 	<p style="text-align: center;">Autorisé</p> <ul style="list-style-type: none"> - En extérieur pratique avec contact autorisée - En intérieur pratique sans contact uniquement - 25 personnes maximum sur la voie publique pour une pratique encadrée - Pas de limitation de participants dans les équipements pour une pratique encadrée - Équipement intérieur : jauge à 50 % de la capacité 	<p style="text-align: center;">Autorisé</p> <ul style="list-style-type: none"> - En extérieur et en intérieur - Pratique avec contact autorisée dans le respect des protocoles - Plus de limitation des rassemblements

CATÉGORIES	19 mai 2021	9 juin 2021	30 juin 2021
	Couvre-feu à 21h	Fin du couvre feu (à partir du 20 juin)	Fin du couvre-feu
COMPÉTITIONS			
<ul style="list-style-type: none"> Haut niveau et professionnel 	Autorisé	Autorisé	Autorisé
<ul style="list-style-type: none"> Amateurs Mineurs 	Autorisé	Autorisé	Autorisé
<ul style="list-style-type: none"> Amateurs Majeurs (hors publics prioritaires) 	Autorisé	Autorisé	Autorisé
<ul style="list-style-type: none"> Espace public 	<ul style="list-style-type: none"> Pratique avec contact autorisée Espace public : 50 participants (simultané ou par épreuve) Équipement extérieur et intérieur : sans limitation de participants 	<ul style="list-style-type: none"> Pratique avec contact autorisée Espace public : 500 participants (simultané ou par épreuve) Équipement extérieur et intérieur : sans limitation de participants 	<ul style="list-style-type: none"> Pratique avec contact autorisée Espace public : 1 000 participants (simultané ou par épreuve) Sans limites de participants si l'ensemble des sportifs sont soumis au Pass Sanitaire Équipement extérieur et intérieur : sans limitation de participants
<ul style="list-style-type: none"> Équipement extérieur ou ERP de plein air éphémère 	<ul style="list-style-type: none"> Pratique sans contact uniquement Espace public : 50 participants (simultané ou par épreuve) Équipement extérieur : sans limitation de participants Équipement intérieur : Interdit 	<ul style="list-style-type: none"> En extérieur, pratique avec contact autorisée En intérieur, pratique sans contact uniquement Espace public : 500 participants (simultané ou par épreuve) Équipement extérieur : sans limitation de participants 	<ul style="list-style-type: none"> En extérieur et en intérieur, pratique avec contact autorisée Espace public : 1 000 participants (simultané ou par épreuve) Sans limites de participants si l'ensemble des sportifs sont soumis au Pass Sanitaire Équipement extérieur et intérieur : sans limitation de participants
<ul style="list-style-type: none"> Équipement intérieur 	<ul style="list-style-type: none"> Rassemblement 10 personnes maximum Assis uniquement Jauge : 35 % de la capacité maximale dans la limite de 1 000 personnes 	<ul style="list-style-type: none"> Rassemblement 10 personnes maximum Assis uniquement Jauge : 65 % de la capacité maximale dans la limite de 5 000 personnes (1 siège sur 2 entre 2 personnes ou groupe de 10 personnes) Pass sanitaire à partir de 1 000 personnes 	<ul style="list-style-type: none"> Règle en vigueur dans l'espace public à date Assis : jusqu'à 100 % de la capacité de l'enceinte, sur décision du préfet Debout : Respect des gestes barrière dont la distanciation physique d'un mètre Pass sanitaire à partir de 1 000 personnes
SPECTATEURS			
	<ul style="list-style-type: none"> Rassemblement 10 personnes maximum Assis uniquement Jauge : 35 % de la capacité maximale dans la limite de 1 000 personnes 	<ul style="list-style-type: none"> Rassemblement 10 personnes maximum Assis uniquement Jauge : 65 % de la capacité maximale dans la limite de 5 000 personnes (1 siège sur 2 entre 2 personnes ou groupe de 10 personnes) Pass sanitaire à partir de 1 000 personnes 	<ul style="list-style-type: none"> Règle en vigueur dans l'espace public à date Assis : jusqu'à 100 % de la capacité de l'enceinte, sur décision du préfet Debout : Respect des gestes barrière dont la distanciation physique d'un mètre Pass sanitaire à partir de 1 000 personnes
VESTAIRES COLLECTIFS			
	<ul style="list-style-type: none"> Ouverts uniquement pour les publics prioritaires et dans les piscines 	<ul style="list-style-type: none"> Ouverts uniquement pour les publics prioritaires et dans les piscines 	<ul style="list-style-type: none"> Ouverts
RESTAURATION, BUVETTE			
	<ul style="list-style-type: none"> Protocole HCR applicable 	<ul style="list-style-type: none"> Protocole HCR applicable 	<ul style="list-style-type: none"> Protocole HCR applicable

Le pass sanitaire est obligatoire pour déplaçonner la jauge de 1 000 spectateurs.

Pour le mettre en œuvre, il convient de télécharger sur un smartphone ou une tablette (iOS ou Android) l'application TAC Vérif.

Toutes les infos ici : <https://www.gouvernement.fr/pass-sanitaire-toutes-les-reponses-a-vos-questions>



GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS



0 800 130 000
(appel gratuit)